

Créer un compte

Notez qu'un seul compte par courriel et par code permanent peut être créé. Si vous êtes un parent et que vous utilisez le code permanent de votre enfant, ce dernier ne pourra créer son propre compte. Aussi, seul l'élève est autorisé à faire des modifications au compte puisqu'il en est le propriétaire.

Renseignements sur l'identité

Adresse courriel *

merveillescolaire@courriel.com

Confirmer l'adresse courriel *

merveillescolaire@courriel.com

① Prénom *

Merveille

① Nom *

Scolaire

Date de naissance *

2005-12-25

Genre *

Féminin

① Prénom du parent *

Papa

① Nom du parent *

Scolaire

Renseignements scolaires

① Code permanent *

SCOM25520520

① Numéro de dossier étudiant *

1234567

Sécurité

① Mot de passe *

•••••

Confirmer le mot de passe *

•••••

Disponible sur
ton horaire ou
sur ton bulletin



Ton numéro de
fiche de l'école
(s'il débute par
« zéro », retire le
« zéro »).

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur recueille votre adresse de courrier électronique pour vous permettre d'utiliser le service d'accès aux données de sanction. Cette adresse de courrier électronique vous servira de nom d'utilisateur pour ce service et ne pourra être modifiée.

Le Ministère y acheminera un message :

- au moment de la création de votre compte,
- lors de la réinitialisation de votre mot de passe, le cas échéant,
- pour vous aviser qu'une nouvelle information se trouve dans votre dossier.

Les renseignements que vous devez fournir pour la création de votre compte sont utilisés aux seules fins de valider votre identité et d'accéder aux renseignements qui vous concernent en vue de répondre adéquatement à votre demande. Si vous ne fournissez pas ces renseignements, s'ils sont incomplets ou inexacts, vous n'aurez pas accès au service électronique d'accès aux données de sanctions.

Seuls les membres autorisés de notre personnel ou du personnel de nos mandataires auront accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou en demander la rectification selon les limites légales prévues.

Soumettre

